



Les retraités des Finances ont besoin de votre vote ! le 20 OCTOBRE Votez CGT !

L'austérité frappe aussi lourdement les retraités.

20% de perte de pouvoir d'achat en 10 ans, conséquence des « mesures Balladur », 13% des retraités vivent avec un revenu inférieur à 949 €, 23% des + de 55 ans sont surendettés, le nombre de surendettés de plus de 65 ans a doublé en passant de 4 à 8% en 10 ans, 12% ont recours à l'aide alimentaire.

Les fonctionnaires ne sont pas à l'abri de ces situations. Même à taux plein, la non-prise en compte des primes dans le calcul de la pension conduit à un niveau très largement inférieur à 75% de la rémunération, et que dire pour les agents ayant une partie de leur carrière à temps partiel ou pour les veufs et veuves qui n'ont pour vivre que la pension de réversion.

Depuis des semaines l'Union Fédérale des Retraités CGT a engagé l'action pour la reconquête des droits sociaux des retraités des Finances.

Le nombre de retraités est en forte augmentation et pour autant la part budgétaire de l'action sociale qui leur est attribuée est en constante diminution.

Le 16 juin les retraités CGT des Finances avec leur Fédération ont organisé une manifestation à Bercy. Une délégation, appuyée par des représentants des départements a été reçue par le secrétaire général du Ministère.

Cette rencontre nous a permis de poser nos revendications :

- rétablissement et amélioration de l'aide ménagère à domicile
- développement des aides financières aux retraités en difficulté
- maintien du logement social après le départ à la retraite
- mise en place d'un suivi en matière de logement social
- mise en place d'un suivi post-professionnel
- accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs
- le maintien de la subvention à la MGEFI
- participation des retraités dans les CDASS

En réponse le représentant direct du Ministre :

- accepte d'ouvrir un débat contradictoire, au niveau national et dans les départements sur les conditions de vie des retraités
- a précisé que l'aide ménagère sera rétablie en 2012
- pour l'instant la subvention à la MGEFI sera maintenue.

Nous apprécions positivement les résultats obtenus, tout en restant vigilant sur les suites.

Pour que ces avancées ne restent pas lettre morte, dès le 6 octobre, dans le cadre de l'action nationale interprofessionnelle des retraités sur le pouvoir d'achat et la perte d'autonomie, une audience, avec les élus CGT de chaque département sera demandée au président du CDASS. Un rassemblement est organisé le 6 octobre au matin à Bercy à l'appel du collectif Ile de France de l'UFR CGT Finances, une délégation remettra une motion au Ministère.

Les retraités n'ont pas le droit de voter aux élections professionnelles, même pour élire des camarades qui vont porter nos revendications, c'est pour cela que nous appelons à voter pour les candidats CGT.

La solidarité inter-génération est une valeur forte à la CGT, votre vote aujourd'hui prépare aussi votre avenir !